

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint				
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphael	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Georges TARAIHAU
 M. Lolesio MAUVAKA
 M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

Contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

Abstention:

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Petelo SAO.

DELIBERATION N° 55 /23/VI

APPROUVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°15/22/III du 24/03/2022, approuvant le budget primitif annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°101/22/XI du 03/11/2022, portant décision modificative n°1 du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2022,

Vu la note explicative de synthèse n° 38/2023 du 16 juin 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire, vote le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes comme ci-dessous :

Recettes totales de fonctionnement	359 119 920
<i>dont excédent d'exploitation reporté - 002</i>	11 453 609
-----	-----
Dépenses totales de fonctionnement	353 257 794
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	5 862 126

Recettes totales d'investissement	10 232 716
<i>dont solde d'investissement reporté - 001</i>	4 282 534
-----	-----
Dépenses totales d'investissement	12 039 540
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2022	- 1 806 824

Résultat de clôture de l'exercice 2022	4 055 302
---	------------------

Article 2 : Le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères est arrêté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022.

Article 3 : Compte tenu des restes à réaliser, le résultat définitif du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2022, s'établit comme suit :

Les restes à réaliser en investissement	
Recettes en restes à réaliser	-
Dépenses en restes à réaliser	1 278 796
Solde des restes à réaliser en investissement	- 1 278 796
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2022	4 055 302
Résultat définitif de l'exercice 2022	2 776 506

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUNI 2023

Pour extrait conforme

au registre des délibérations,

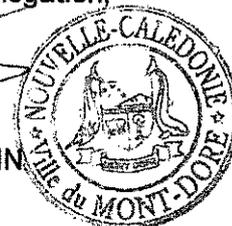
Pour le Maire empêché et par délégation,

Le 1^{er} adjoint

Le secrétaire de séance,


Nina JULIÉ


Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20230622-55-23-VI-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023